



# Capsule d'information

## Mars 2018



### Conseils lors d'achat d'une maison

- S'informer auprès de la municipalité pour l'évaluation de la propriété, du zonage, des permis existants sur la propriété, du montant des taxes foncières et toutes autres informations pertinentes au dossier.
- Si droits acquis, vérifier l'information auprès de la CPTAQ.
- S'informer auprès du vendeur de l'année de construction, du coût de chauffage et d'électricité, de l'âge de la toiture.
- S'informer auprès du vendeur si les portes et fenêtres ont été changées ?
- Le vendeur doit vous fournir un certificat de localisation à jour (existence de servitudes ? Conformité des bâtiments au règlement de zonage ? Conformité des titres de propriété ?
- Pour une propriété non desservie, demander le certificat de conformité des installations septiques, la nature du puits et la qualité de l'eau.
- Si la propriété vous intéresse vraiment et que vous vous entendez sur le prix de vente, faites une offre conditionnelle à l'acceptation de votre institution bancaire, de l'inspection du bâtiment et éventuellement de l'analyse d'eau du puits si besoin.
- Faites appel à un professionnel en inspection pour qu'il établisse un bilan de santé du bâtiment (structure, toiture, revêtement, ouverture, plomberie, électricité, chauffage, climatisation, ventilation et isolation).

Vous pourrez ainsi prendre une décision plus éclairée sur votre achat!

Au plaisir de vous rencontrer.

**Katia Le Gall, inspectrice en bâtiment**

